



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MELUN

AVEC LA PARTICIPATION DE :



CECP
CENTRE D'ÉTUDES
CONSTITUTIONNELLES
ET POLITIQUES



LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN INSTRUMENT DE L'AUTONOMIE LOCALE ?

LUNDI 13 MAI 2019 À 14H

Centre Abélard/Courtille du
Centre universitaire de Melun

Amphithéâtre Abélard
Rue du Franc-Mûrier
77000 Melun

Accès en voiture : Parking Praslin
à 3 minutes à pieds

Accès par train : Gare de Melun
à 10 minutes à pied

Inscription obligatoire sur
eventbrite :
<https://www.eventbrite.fr/o/20041379455>

Pour plus d'informations :
<https://www.u-paris2.fr>
Rubrique « Agenda »

Avec le soutien de :



Près de deux millions de fonctionnaires territoriaux exercent au sein des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions.

Dans le respect du principe d'autonomie des collectivités locales, le statut de la fonction publique assure la neutralité de l'administration, et soumet le fonctionnaire à un ensemble d'obligations déontologiques, tout en garantissant un déroulement de carrière. Comme le soulignait dans un récent rapport d'information de la Sénatrice Catherine DI FOLCO, « depuis trente-quatre ans, le statut de la fonction publique territoriale semble permettre de concilier deux exigences : l'unité et la neutralité de la fonction publique, d'une part, et la volonté des élus locaux de mettre en œuvre les engagements pris auprès des électeurs, d'autre part ».

Néanmoins dans un contexte de réformes prolifiques de l'organisation de l'Etat et des collectivités locales, la fonction publique territoriale est confrontée à des enjeux nombreux et parfois contradictoires.

Au-delà du seul débat sur le recours à des agents contractuels, il convient de s'interroger sur les moyens offerts aux élus locaux pour bénéficier d'un réel pouvoir de gestion sur la carrière des agents.

L'objectif du colloque est de présenter les outils aujourd'hui à disposition des élus et des fonctionnaires territoriaux et de s'interroger sur les axes d'améliorations.

PROGRAMME

14h : Accueil des participants

Emmanuel TAWIL, Maître de conférences, Université Paris II Panthéon-Assas.

Ouverture des travaux :

Guy GEOFFROY, Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne, Maire de Combs-La-Ville, Député honoraire.

14H 30 : Propos introductifs

Présidé par Marko GJIDARA, Professeur émérite, Université Paris II Panthéon-Assas.

L'impact financier de la fonction publique territoriale sur les finances locales : les modalités de suivi des dépenses de personnel en fonction du mode de gestion du service public

Par Clément BOUSQUET, fondateur du cabinet CBG Territoires.

Comment renforcer l'efficience de la fonction publique territoriale ? La réforme face aux principes fondamentaux

Par Emmanuel TAWIL, Maître de conférences, Université Paris II Panthéon-Assas.

15h15 : L'agent territorial évolue-t-il déjà dans un nouveau cadre ?

Présidé par Marko GJIDARA, Professeur émérite, Université Paris II Panthéon-Assas.

Comment utiliser le régime indemnitaire ?

Par Florent LOIR, Administrateur Territorial.

La place du Directeur général des services

Par Isabelle JOLY, Présidente départementale du Syndicat National des Directeurs Généraux des Services des Collectivités Territoriales, DGS de la Communauté de Communes du Val Briard.

L'exemple d'une réforme au sein d'une collectivité

Par François OUZILLEAU, Maire de Vernon, Conseiller Régional de Normandie.

16H30 : L'avenir de la fonction publique, vu par les acteurs

Débat animé par Clément BOUSQUET et Emmanuel TAWIL.

Avec :

Guy GEOFFROY, Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne, Maire de Combs-la-Ville, Député honoraire.

Daniel LEROY, Président du Centre de Gestion de Seine et Marne, Membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Patrick SPILLIAERT, Conseiller-Maître à la Cour des comptes.

Fabien TASTET, Président de l'Association des administrateurs territoriaux de France, directeur général des services de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Andrée ZALDI, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Seine et Marne.

17h30 : Conclusion des travaux

Jean-Jacques HYEST, Ancien membre du Conseil Constitutionnel, Ancien Président de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, de suffrage universel, de Règlement, et d'administration générale du Sénat.